

SAISINE DU PÔLE RESSOURCE DE CIRCONSCRIPTION

Dans quel cas saisir le pôle ressource de circonscription ?

Le pôle ressource ne peut être saisi en première instance sans que toutes les possibilités à disposition de l'équipe n'aient été explorées (ex: un élève créant des situations perturbantes → sollicitation du MPVS).
Exemples de saisine non exhaustifs :

- Un groupe d'élèves met l'école en difficulté,
 - Malgré un travail d'équipe, la cour reste un lieu de violences quotidiennes,
 - Un enseignant éprouve des difficultés à gérer sa classe ou un élève en particulier pour différentes raisons,
 - Une école rencontre de nombreux cas d'intimidation ou de harcèlement,
 - Difficulté pour une équipe pédagogique d'élaborer des procédures communes,
 - Accompagnement de l'amélioration du climat scolaire,
- Etc.

